

# RAPPORT ANNUEL 2018

**Décembre 2018**

# SOMMAIRE

<b>SIGLES ET ABREVIATIONS</b> .....	<b>3</b>
Résumé des réalisations.....	<b>4</b>
<b>1. Contexte et objectifs du programme</b> .....	<b>5</b>
<b>1.1 Contexte de mise en œuvre</b> .....	<b>5</b>
<b>1.2 Objectifs</b> .....	<b>5</b>
<b>2. Niveau de mise en œuvre des activités du programme</b> .....	<b>6</b>
<b>2.1. Synthèse des résultats</b> .....	<b>6</b>
<b>2.2 Niveau de réalisation</b> .....	<b>7</b>
2.2.1 Résultat 1 : les producteurs ont adopté des techniques de production durable et ont renforcé la gestion de leurs activités .....	7
A. La Production d’anacarde.....	7
B. L’Elevage caprin .....	9
2.2.2 Résultat 2 : les producteurs, OP et entreprises sociales ont renforcé leurs capacités de transformation, de commercialisation et de stockage. ....	10
A. Les Unités de Transformation d’Anacarde .....	10
B. Les Unités de transformations du lait .....	11
2.2.3 Résultat 3 : les producteurs, OP et entreprises sociales ont accès à des services financiers pérennes et adaptés à leurs besoins.....	11
A. Le Fonds Initial (FI) .....	11
B. Le Fonds Entreprenariat Féminin (FEF) .....	13
C. Le Fonds de Développement Territorial (FDT) .....	14
D. Le crédit agricole.....	15
E. L’encours de crédit .....	16
F. Portefeuille à risque (PAR) des fonds .....	16
G. Partenariat PDIF-MEC .....	16
2.2.4 Résultat 4 : les autorités publiques, OSC et citoyens sont sensibilisés, prennent en compte et se mobilisent en faveur de l’agriculture familiale durable et de l’économie sociale. ....	17
2.2.5 Résultat 5 : les capacités des acteurs organisés de l’agriculture familiale durable et de l’économie sociale sont renforcées .....	18
<b>3. Projet des cantines scolaires (CFSI)</b> .....	<b>20</b>
<b>4. Perspectives</b> .....	<b>21</b>
Les annexes.....	23

## *Liste des tableaux*

---

Tableau 1 : Tableau de synthèse des résultats .....	6
Tableau 2 : Déboursé sur FI en 2018 (en FCFA).....	12
Tableau 3 : Remboursement sur FI en 2018 (en FCFA).....	12
Tableau 4 : Crédit en souffrance et en retard.....	13
Tableau 5 : Répartition de l'enveloppe du FEF9 par département.....	13
Tableau 6 : Remboursement FEF9.....	14
Tableau 7: Bilan campagne des femmes de ndiaye ndiaye en 2018.....	15
Tableau 8: PAR des Fonds au 31/12/2018.....	16

## *SIGLES ET ABREVIATIONS*

---

AG	Assemblée Générale
AGR	Activité Génératrice de Revenu
ADIF	Association de pour le Développement Intégré de Fatick
ARECAF	Association Régionale des Éleveurs Caprins de Fatick
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l’Afrique de l’Ouest
CEDEAO	Communauté Économique des États de l’Afrique de l’Ouest
C.R.D	Comité Régional de Développement
DEL	Développement Économique Local
DGD	Direction Générale au Développement
FCFA	Francs de la Communauté Financière d’Afrique
FEF	Fonds Entreprenariat Féminin
FI	Fonds Initial
FNDASP	Fonds National de Développement Agro- Sylvopastoral
FPPA	Fédération des Planteurs et Producteurs d’Anacarde
FRGFTA	Fédération Régionale des GIE de Femmes Transformatrices d’Anacarde
FREPAS	Fédération Régionale des Producteurs Artisanaux de Sel
GERAD	Groupe d’Étude de Recherche et d’Appui au Développement
MEC	Mutuelle d’Épargne et de Crédit
ND	Non Défini
OSC	Organisation de la Société Civile
PADEC	Programme d’Appui au Développement de la Casamance
PAFC	Programme d’Amélioration de la Filière Caprine
PASA	Projet Anacardier Sénégal-Allemand
PAR	Portefeuille A Risque
PDIF	Programme de Développement Intégré de Fatick
PRACAS	Programme d’Accélération de la Cadence de l’Agriculture Sénégalaise
PRODAC	Programme des Domaines Agricoles Communautaires
PSE	Plan Sénégal Emergent
P2RS	Projet de Renforcement de la Résilience à l’Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle au Sahel

## Résumé des réalisations

---

L'année 2018 est marquée par l'opérationnalisation des orientations stratégiques dégagées depuis 2017. Les réalisations sont présentées par axe :

**Sur la production** : 25 producteurs sont formés sur les techniques de production de la noix, 51 autres sur les pratiques agro écologiques. De plus, 99 producteurs ont bénéficié du programme semences avec 62,357 tonnes d'arachide, 63,315 tonnes de maïs et 0,12 tonnes de niébé produits. Quant à la production d'anacarde, elle est estimée à 126 tonnes de noix. 8720 plants dont 6109 sont vendus à 30 planteurs grâce aux pépinières mises en place. Par ailleurs, 39 relais sont formés sur les premiers soins en santé animale, 17 abris construits pour les chèvreries individuelles et 30 éleveurs formés sur la conduite de l'Élevage caprin et les cultures fourragères.

**Sur la transformation/commercialisation/stockage** : 30 transformatrices sont formées sur les techniques de transformation de la pomme. La quantité d'anacarde transformée est estimée à 14 926 kg pour un chiffre d'affaires de 21 237 200 FCFA. Quant à la transformation de lait, elle est de 680,5 litres. En sus, le PDIF a permis à 8 de ses bénéficiaires de participer à la Foire de Fatick. Cette participation a généré un chiffre d'affaires de 499 250 FCFA.

**Sur l'accès aux financements** : 644 femmes de 81 groupements sont financées pour un montant total de 62 340 800 FCFA dans le cadre du FI, 58 000 000 FCFA est allé à 87 femmes avec le FEF. Le crédit agricole de 3 600 000 FCFA a permis à 18 femmes de Ouadiour de produire 30,345 tonnes d'arachide pour un chiffre d'affaires de 5 745 570 FCFA. Le FDT a financé, dans le cadre d'une phase expérimentale l'exploitation du périmètre maraîcher de « Ndiaye Ndiaye » pour un montant de 2 000 000 FCFA. Ensuite, le manuel de procédures élaboré a été partagé et validé par les parties prenantes du FDT. Des journées d'information et de sensibilisation sont organisées au niveau des communes pour partager le manuel et les annexes avec les potentiels bénéficiaires.

L'encours de crédit s'élève à 84 711 160 FCFA. Le PAR global sur les lignes de crédit est de 9,51%. 30 élus et personnel technique ont suivi des formations sur la lecture et l'interprétation des états financiers, la gouvernance et la gestion du crédit.

**Sur le plan politique, institutionnel et citoyen** : une synergie est scellée entre le PDIF et le P2RS. Un CDD de partage des réalisations du PDIF est organisé à Gossas. Les PDC des communes Niakhar, Fimela et Diossong sont élaborés, partagés et validés. L'officialisation de la représentation des acteurs de la filière anacarde est faite.

**Sur le renforcement de capacités** : les unions communales de Patar Sine, Toubacouta, Karang, Keur Samba Gueye, Niore Alassane Tall, Keur Saloum Diané et les unions d'Arrondissement de Niakhar et de Toubacouta ont restructuré leurs bureaux respectifs. La FPPA et la FRGFTA ont renouvelé leurs bureaux respectifs. Les évaluations semestrielles des filières anacarde et caprine mais aussi de l'ADIF sont organisées. 18 membres des bureaux des faitières sont initiés sur la planification stratégique et le budget, 25 sur le leadership et les techniques de communication et 24 sur le plaidoyer.

# 1. Contexte et objectifs du programme

## 1.1 Contexte de mise en œuvre

Au Sénégal, le développement territorial est au cœur des préoccupations de l'Etat et est fortement exprimée par les plus hautes autorités à travers deux grandes orientations politiques que sont la réforme de l'Acte 3 de la décentralisation et la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent (PSE) dont l'axe majeur est le développement agricole.

L'adoption du PSE comme document de référence en matière de développement socioéconomique à long terme traduit également la détermination de développer le Sénégal dans une perspective territoriale en s'adossant notamment sur le secteur agricole. En effet, l'existence de ressources hydriques et de terres arables offrent de belles perspectives pour le secteur. Cependant, le sous-secteur agricole qui repose à 90% sur des exploitations familiales souffre de nombreuses contraintes relatives notamment aux difficultés d'accès aux facteurs de production et à des intrants de qualité, à l'absence d'équipements modernes de production, de conservation et de transformation, à l'appauvrissement des sols, à l'inadéquation de la politique foncière et à la non maîtrise de l'eau surtout dans un contexte de changements climatiques. C'est pourquoi le Gouvernement, appuyé par les partenaires techniques et financiers, a élaboré des programmes de développement agricoles dont le PRODAC et le PRACAS qui entrent dans le cadre de la promotion des pôles-territoires régionaux qui seront mis en place lors de la seconde phase de l'Acte 3 de la décentralisation.

Le Programme de Développement Intégré de Fatick (PDIF) s'inscrit dans ce double contexte de réforme territoriale et de promotion du développement agricole. Il cadre parfaitement avec la vision de SOS Faim qui est de lutter contre la faim par, entre autres, le soutien à l'agriculture familiale et la promotion d'un dialogue entre acteurs territoriaux. En effet, après s'être inscrit pendant longtemps dans une démarche sectorielle, le PDIF entend désormais mettre en avant l'approche territoriale. Il s'agit de penser l'intervention dans un cadre articulé et mieux intégrée. Ce changement de paradigme prend en compte la nécessité de soutenir le développement agricole et rural et le renforcement de la gouvernance territoriale dans le cadre du PDIF 5 (2017-2021).

## 1.2 Objectifs

L'objectif global du programme est de contribuer au développement territorial des départements cibles à travers un soutien à l'agriculture familiale et à la gouvernance.

De manière spécifique, le programme vise à :

- ✓ Appuyer la production, la transformation et la commercialisation au niveau des OP;
- ✓ Faciliter l'accès aux financements des exploitations familiales et surtout les femmes ;
- ✓ Renforcer le plaidoyer et la gouvernance.

## 2. Niveau de mise en œuvre des activités du programme

### 2.1. Synthèse des résultats

Durant l'année, le programme a enregistré un certain nombre de résultats étayés dans le tableau suivant:

**Tableau 1 : Tableau de synthèse des résultats**

Résultats escomptés	Activités prévues	Niveau de réalisation	Contraintes	Observations / Recommandations
<b>R 1 : Les producteurs ont adopté des techniques de productions durables et ont renforcé la gestion de leurs activités</b>	Suivre les pépinières villageoises mises en place	Réalisée	Difficultés de certains pépiniéristes à disposer de sources d'eau proches	Voir les possibilités d'appuyer les pépiniéristes à disposer de sources d'eau proches
	Organiser une session de formation sur les techniques de production de la noix	Réalisée	Nombre ciblé pour la formation non atteint (25 sur 30)	S'assurer d'avoir le nombre exact prévu pour les formations à venir ; animations au niveau GIE
	Appuyer la production de semences	Réalisée	Retard dans la distribution des semences ; Lenteurs dans le positionnement de la FPPA sur la distribution de semences agréées	Réfléchir sur la possibilité de la FPPA de disposer de toute la quantité de semences de qualité après récolte (achat de toute la production) ; organiser une formation sur les techniques de stockage/conservation ; Mettre à la disposition des producteurs les semences à temps (mois de Mai de chaque année)
	Organiser des sessions de formation sur l'agro écologie	Réalisée	Problème d'agenda pour réaliser l'ensemble des sessions (3/4)	Organiser 3 sessions de formation en 2019
	Former les relais de la FPPA sur la collecte de données	Réalisée	Tous les GIE ne se sont pas fait représenter	Faire en début d'année 2019 un atelier de bilan sur la collecte de données par les relais
	Former les relais de l'ARECAP	Réalisée	Néant	Suivre de très près les relais sur le terrain
	Construire les abris des chèvres individuelles identifiées	Réalisée	Néant	Accompagner les éleveurs pour qu'ils disposent de parcelles pour la culture fourragère et appliquent les principes du modèle
	Organiser une session de formation sur l'élevage caprin	Réalisée	Néant	Identifier d'autres thématiques de formation en rapport avec l'ARECAP
<b>R 2 : Les producteurs, OP et entreprises sociales ont renforcé leurs capacités de transformation, de commercialisation et de stockage</b>	Organiser une session de formation sur la vulgarisation des techniques de transformation de la pomme d'anacarde	Réalisée	Nombre de participants pléthorique pour la bonne compréhension. Les unités n'ont pas pour la plupart les matériels nécessaires pour la transformation de pomme	Réduire le nombre de participants pour les formations pratiques ou faire les formations sur site. Fournir les matériels nécessaires à la transformation de la noix et de la pomme
	Participer aux foires	Réalisée	Néant	Exiger des participants un mémo sur la situation des ventes (articles vendus et chiffres d'affaires, difficultés)
	Renforcer une laiterie (Sapp)	Non réalisée	Laiterie déjà renforcée par un autre partenaire	Orienter l'appui vers la laiterie de Colobane
	Organiser une visite d'échange	Non réalisée	Non disponibilité du partenaire qui devait accueillir la visite	Choisir une période idéale et aviser à temps le partenaire
	Subventionner les Unités de Transformation d'anacarde	Non réalisée	Retard dans le partage des études de rentabilité	Partager les études avec les unités et prioriser les besoins en fonction des ressources disponibles
<b>R 3 : Les producteurs, OP et entreprises sociales ont accès à des services financiers pérennes et adaptés à leurs besoins</b>	Financer le 9 <sup>ème</sup> cycle du FEF	Réalisée	Néant	Tenir des comités sur le FEF si les ressources sont disponibles. Faire le suivi des projets financés.
	Financer les bénéficiaires du FI	Réalisée	Retard de remboursements (cycles précédents)	Relancer le recouvrement des groupements sanctionnés pour augmenter les bénéficiaires
	Financer la campagne agricole 2018 des femmes de Ouadiour et de Kothiao	Réalisée	Néant	Augmenter le nombre de bénéficiaires pour la prochaine campagne. Organiser une formation sur l'agroécologie
	Organiser un atelier de partage sur le FDT	Réalisée	Néant	Procéder au financement en 2019
	Former les bénéficiaires du FDT	Réalisée	Nombre de participantes élevé	Pour s'assurer du bon déroulement des formations, prévoir au maximum 30 participants par formation
	Financer les bénéficiaires du FDT	Réalisée	Retard dans la mobilisation des apports de la collectivité et des bénéficiaires	S'assurer avant le financement de la disponibilité des différents apports
	Organiser des sessions de	Réalisée	Néant	Continuer à dérouler le plan de

Résultats escomptés	Activités prévues	Niveau de réalisation	Contraintes	Observations / Recommandations
	formation pour le personnel technique et les élus IMF			renforcement de capacité en 2019
<b>R 4 : Les autorités publiques, OSC et citoyens sont sensibilisés, prennent en compte et se mobilisent en faveur de l'agriculture familiale durable et de l'économie sociale</b>	Organiser une session de plaidoyer sur l'accès à la terre	Non réalisée	L'activité devait être menée en synergie avec Solidagro qui n'a pas donné suite aux interpellations du PDIF	Organiser la session sans attendre Solidagro
	Organiser un atelier d'harmonisation et de mise à niveau avec des instances de gouvernance sur le genre, l'agro écologie et l'AFD	Non réalisée	Retard dans le partage des PDC	Elaborer à partir de 2019 un planning décrivant les tâches et le calendrier pour mener l'activité
	Appuyer l'animation de l'interprofession d'anacarde	Non réalisée	Retard dans l'opérationnalisation du plan d'action du cadre régional de concertation des acteurs de l'anacarde.	Opérationnaliser le plan d'action en 2019
	Elaborer les PDC de Diossong, Niakhar et Fimela	Réalisée	Néant	Accompagner les collectivités dans la mise en œuvre d'activités dégagées par les PAP et qui répondent aux orientations du PDIF
	Organiser des cadres de concertation (LD/DD, forum des acteurs)	Réalisée	Néant	Organiser d'autres cadres de concertation dans les années à venir
	Sensibiliser (au niveau des communes) sur les aspects environnementaux	Non réalisée	Retard dans le partage des PDC	Identifier les activités de sensibilisation et de protection de l'environnement dans les PAP et organiser les sessions
<b>R 5 : Les capacités des acteurs organisés de l'agriculture familiale durable et de l'économie solidaire sont renforcées</b>	Restructurer et redynamiser les unions/fédérations	Réalisée	Néant	Cibler l'ADIF pour un renouvellement
	Effectuer des évaluations semestrielles pour chacune des faitières	Réalisée	Néant	Exécuter les recommandations
	Former les élus des faitières sur la planification stratégique et le budget, sur le leadership et les techniques de communication, sur le plaidoyer et sur les techniques de négociation	Réalisée	Néant	Inciter les faitières à utiliser les outils diffusés lors des formations. Organiser un atelier d'évaluation du plan de renforcement de capacités

Source : PDIF 2018

## 2.2 Niveau de réalisation

Le programme s'inscrit dans 5 axes de changement traduit en résultats et qui permettent d'atteindre son objectif. Un certain nombre d'activités ont pu être menés pour parvenir aux changements souhaités.

### 2.2.1 Résultat 1 : les producteurs ont adopté des techniques de production durable et ont renforcé la gestion de leurs activités

Cet axe de changement est incarné par la FPPA et l'ARECAP à travers, la production d'anacarde et l'élevage caprin.

#### A. La Production d'anacarde

Au Sénégal, l'anacarde est produit essentiellement dans les régions de Kolda, Sédhiou, Ziguinchor, Fatick et Kaolack. Le Projet Anacarde Sénégal-Allemand (PASA) a fortement valorisé le produit à Fatick et une partie de la région de Kaolack. C'est d'ailleurs sous l'impulsion du PASA que la Fédération des Planteurs et Producteurs d'Anacarde (FPPA) de la région de Fatick et de Kaolack a vu le jour.

Dans sa cinquième phase (2017-2021), le Programme de Développement Intégré de Fatick (PDIF) s'est engagé entre autre à améliorer les systèmes de production, la sécurité alimentaire

et la résilience des exploitations familiales. Pour atteindre cet objectif, il s'appuie sur les faitières comme la FPPA. En effet, les membres de la FPPA sont confrontés entre autre à la vieillesse des plantations, aux techniques archaïques de production de la noix, à l'absence de pratiques agro écologiques, etc.

C'est pour ces raisons que le PDIF soutient la FPPA. Ainsi, **25 producteurs dont 8 femmes sont formés sur les techniques de production de la noix et d'entretien des plantations d'anacarde**. Cette formation a permis aux producteurs de s'initier sur la notion de qualité des noix brutes, la sélection de bonnes semences, les techniques de pépinières, les normes sylvicoles de plantation, l'entretien des plantations, les techniques post-récoltes et le stockage du produit (les noix brutes).

Toujours dans l'optique de relever le niveau technique des producteurs et de lever les contraintes liées à la baisse de la productivité et de la qualité des noix, **51 d'entre eux dont 18 femmes sont formés sur les pratiques agro écologiques**. Cette formation a emmené les producteurs à identifier à travers leur vécu les changements et perturbations climatiques (températures, vents, saison, marées etc..) dans leurs différents systèmes de production et leurs rapports avec les rendements et en faire les liens avec les pratiques sylvicoles. Elle a aussi permis aux producteurs de savoir conserver et restaurer des terres de culture, régénérer les plantations, améliorer la productivité et la qualité grâce à l'agro écologie.

Avec la vieillesse de plusieurs plantations installées depuis la période PASA (vers les années 80), les producteurs avaient d'énormes difficultés pour renouveler les plantations, les regarnir ou en créer de nouvelles. Pour répondre à ces préoccupations, le PDIF a initié depuis 2017 la mise en place de plusieurs pépinières villageoises pour permettre aux producteurs de trouver sur le marché local des plants à des prix abordables. Pour cette année, **8 pépiniéristes ont produit 8720 plants dont 6109 sont vendus à 30 producteurs dont 1 seule femme**.

L'écart entre les plants produits et ceux vendus s'explique par le fait que beaucoup d'entre eux étaient immatures.

La **quantité d'anacarde** produite en 2018 est estimée à **126 tonnes** contre **114 tonnes** en 2017, soit une progression de **10%**.

Par ailleurs, pour la consolidation de la production d'anacarde, il est préconisé d'introduire les grandes cultures au niveau des plantations. Dans cet optique, le PDIF appuie les membres de la FPPA sur l'accès aux semences parce qu'au Sénégal, la distribution de semences est prise en charge par le gouvernement à travers les services d'opérateurs économiques agréés. Ces derniers mettent chaque année à la disposition des agriculteurs des graines de qualité moindre, de très faible pourcentage de germination et, le plus souvent tardivement. Fort de ce constat, le PDIF s'est proposé d'accompagner, sur leur demande, les membres de la FPPA à disposer de semences de meilleure qualité. Le PDIF a ainsi mis en place un programme semences depuis 2016 qui consiste à distribuer aux membres de la FPPA des semences écrémées (arachide et maïs) et des intrants. En 2018, **64 producteurs dont 4 femmes ont bénéficié au total de 9,9 tonnes de semences d'arachide et 0,52 tonne de semences de**

**maïs, est distribué à 26 producteurs dont 1 femme.** Le programme semences permet aux membres de la fédération de pratiquer des cultures intercalaires dans les plantations d'anacarde. Ces cultures apportent aux producteurs, en plus des revenus supplémentaires, un meilleur rendement avec l'anacarde et permet d'éviter les frais liés aux désherbages en fin de campagne. Cette initiative est renforcée en 2018 par **l'introduction de semences de certifiée (arachide, maïs et niébé)** sous la supervision de la Direction Régionale de Développement Rural (DRDR). A travers ce projet, le PDIF ambitionne d'apporter sa contribution aux efforts de l'Etat pour offrir aux agriculteurs l'opportunité de produire des semences de qualité et de positionner la FPPA dans l'offre de semences. Ainsi, **600 kg de semences d'arachide de qualité ont été distribués à 9 producteurs, 60 kg de maïs à 3 producteurs et 64 kg de niébé à 3 producteurs dont 1 femme.** La production enregistrée est de :

- **60,536 tonnes d'arachide écrémées et 1,821 tonne d'arachide de qualité ;**
- **62,8 tonnes de maïs écrémées et 0,515 tonne de maïs de qualité ;**
- **0,12 tonnes de niébé de qualité.**

Depuis le début de cette cinquième phase, le PDIF s'est doté d'un dispositif de suivi-évaluation. La participation locale au suivi-évaluation est souvent attendue ou demandée pour espérer l'efficacité d'un tel dispositif. Il s'y ajoute que les faitières comme la FPPA avait émis la volonté de dynamiser leurs relais. C'est sur cette base que le PDIF a formé **24 relais de la FPPA dont 10 femmes** sur les besoins du programme et de la fédération en matière d'information. L'atelier de formation a permis aux relais de prendre connaissance de leur rôle et responsabilité mais aussi des informations importantes ainsi que les outils pour les recueillir.

## **B. L'Élevage caprin**

L'élevage caprin est essentiellement extensif et de type agropastoral dans la région. Il constitue une ressource importante en matière de sécurité alimentaire et une source de revenus notamment pour les couches les plus vulnérables. Le soutien à la filière caprine constitue un important axe de l'intervention du PDIF. En effet, la filière est identifiée aussi bien par les collectivités territoriales de la région que l'Etat du Sénégal comme un levier de développement économique et social. L'intervention du PDIF qui se fait via l'Association Régionale des Eleveurs Caprins (ARECAP) porte sur les différents maillons de la chaîne de valeur.

Pour mieux structurer son intervention dans la filière, le PDIF fait de la santé des chèvres une priorité. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le programme a initié la mise en place de pharmacies villageoises en 2017. Le PDIF s'appuie sur des relais pour une bonne gestion de ces pharmacies. Ainsi, **39 relais dont 25 femmes sont formés sur la santé des chèvres.** Les modules portent sur la santé (soins et utilisation de médicaments vétérinaires), la fiche de gestion du stock de médicaments et matériels vétérinaires, la fiche de traitement vaccination et la fiche d'enregistrement des activités sanitaires.

Pour cette cinquième phase, le PDIF compte mettre en place des chèvreries individuelles sur la base d'un modèle d'élevage caprin. Ainsi, **17 éleveuses sont déjà identifiées** pour expérimenter ce modèle qui prend en compte le logement, la santé animale, l'amélioration génétique et l'alimentation. Les **17 bénéficiaires ont par ailleurs suivi une formation sur la gestion d'un projet d'élevage caprin**. Elle a permis aux éleveuses d'avoir une bonne maîtrise des outils de gestion, du montage et du suivi du budget, des bonnes pratiques de la conduite d'élevage, etc. Grâce aux subventions reçus du programme, **les logements pour les 17 chèvreries sont construits**.

Malgré les efforts déployés par les acteurs, la filière traverse toujours des difficultés liées à l'alimentation, la santé animale et à l'habitation. Pour apporter une réponse efficace et efficiente à la problématique de la maîtrise du schéma des bonnes pratiques d'élevage, le PDIF a organisé une session de **formation au bénéfice de 30 éleveurs** (bénéficiaires 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> génération) **dont 26 femmes sur « la conduite de l'Élevage caprin et les cultures fourragères »**. Cette session de formation a permis d'aborder avec les participants les points suivants : l'habitat, la reproduction, l'alimentation, l'hygiène et la santé, les maladies, le traitement, la place des cultures fourragères et l'importance de l'autoproduction de fourrage, les techniques de production de fourrage de niébé et de sorgho, etc.

Les échanges avec la mission de SOS Faim en juillet dernier ont permis au modèle d'élevage caprin d'évoluer dans le sens où il y'a désormais une priorisation et une combinaison du logement (abri) et de l'alimentation. L'accompagnement sur l'amélioration de la race peut intervenir après maîtrise des deux premières dimensions. Ainsi, **7 éleveurs sont identifiés pour expérimenter le modèle évolué**.

### **2.2.2 Résultat 2 : les producteurs, OP et entreprises sociales ont renforcé leurs capacités de transformation, de commercialisation et de stockage.**

Parallèlement à l'appui à la production (élevage caprin et anacarde), le PDIF accompagne la transformation, le stockage et la commercialisation des produits. Les bénéficiaires sont la Fédération Régionale des GIE de Femmes Transformatrices d'Anacarde (FRGFTA) pour l'anacarde et l'ARECAP pour le lait de chèvre.

#### **A. Les Unités de Transformation d'Anacarde**

---

Les unités de transformation d'anacarde sont confrontées à des difficultés telles que la concurrence, l'accès à une clientèle ou un marché potentiel mais surtout la qualité des produits transformés. C'est fort de ce constat que le PDIF accompagne l'amélioration et la valorisation des produits de l'anacarde. Les unités appuyées sont Djilor, Sokone, Ndiaffé Ndiaffé et Dialaba.

Avec l'appui du programme, ces unités ont pu transformer **14 926 kg** d'anacarde contre **13 691 kg** en 2017, soit une progression de **9%**. **Le chiffre d'affaires généré par les unités s'élève à 21 237 200 FCFA**. Par ailleurs, **30 femmes ont suivi une formation sur les techniques de transformation de la pomme**. La formation a permis aux femmes de s'initier

sur la transformation de la pomme en confiture, amuse-bouche et tranche de pommes d'acajou au sirop.

Des études de rentabilité de ces unités sont faites pour déterminer les possibilités d'appui afin de mieux les accompagner dans la mise en œuvre des activités. Les études mettent en exergue les leviers sur lesquels le programme peut s'appuyer pour tendre vers la pérennisation des unités. Elles devront être partagées avec les unités en début 2019 pour validation et mise en œuvre.

## **B. Les Unités de transformations du lait**

Les difficultés des unités de transformation d'anacarde sont aussi celles des unités de lait et des transformatrices individuelles. Les unités de lait appuyées sont Sapp et Colobane en plus des individuelles.

La situation de la laiterie de Colobane n'a pas beaucoup évolué. Elle est toujours en léthargie. Mais des démarches sont entreprises pour faire évoluer les choses. Par contre, la laiterie de Sapp est plutôt dynamique et elle a déjà reçu une installation solaire pour les besoins énergétiques. Le PDIF procédera en 2019 à l'appui destiné à l'achat de matériels pour la transformation du lait. Néanmoins, la quantité de lait transformée par les individuelles et l'unité de Sapp est passée de **375 litres en 2017 à 680,5 litres en 2018**, soit une progression de **81%**.

Par ailleurs, **8 bénéficiaires** ont participé à la Foire de Fatick avec l'appui du PDIF. Ceux qui leurs a permis de faire un chiffre d'affaires de **499 250 FCFA**.

### **2.2.3 Résultat 3 : les producteurs, OP et entreprises sociales ont accès à des services financiers pérennes et adaptés à leurs besoins**

Le PDIF appuie les Mutuelles d'Épargne et de Crédit (MEC) sur la formation et le conseil. Il facilite l'accès au financement des femmes de l'Association pour le Développement Intégré de la Région de Fatick (ADIF) par l'intermédiaire des MEC, car, ces dernières éprouvaient d'énormes difficultés pour trouver des financements adéquats. Mais avec l'appui du PDIF, les mutuelles sont renforcées et les femmes financées.

La participation du PDIF sur l'accès des femmes aux financements porte sur 3 types de fonds :

- Le Fonds Initial (FI) ;
- Le Fonds Entreprenariat Féminin (FEF) ;
- Le Fonds de Développement Territorial (FDT) ;
- Le crédit agricole.

## **A. Le Fonds Initial (FI)**

Le fonds initial, depuis son instauration, a connu un développement fulgurant et a permis à beaucoup de femmes de créer des activités génératrices de revenu. Un montant global de **62 340 000 FCFA** a été octroyé à **644 femmes** de **81 groupements** des départements de Fatick, Gossas et Guinguinéo durant l'année 2018. La situation des financements sur ce fonds se présente comme suit :

**Tableau 2 : Déboursé FI en 2018 (en FCFA)**

Départements	Nom	Montant prêt	Intérêts attendus	Total à rembourser	Date de déblocage	Date dernière échéance	Nbre GPF	Nbre bénéf
GUINGUENEO	UC Guinguinéo	4.660.000	326.200	4.986.200	9/07/2018	10/01/2019	3	26
	UA Mbadakhoune	7.660.800	536.200	8.197.050	13/06/2018	10/12/2018	10	95
	<b>sous total Guinguénéo</b>	<b>12.320.000</b>	<b>862.400</b>	<b>13.183.250</b>			<b>13</b>	<b>121</b>
GOSSAS	UC Gossas	4.660.000	326.200	4.986.200	10/04/2018	10/10/2018	5	60
	UA Ouadiour	7.175.000	502.250	7.677.250	13/01/2018	10/07/2018	11	118
<b>sous total Gossas</b>		<b>11.835.000</b>	<b>828.450</b>	<b>12.663.450</b>			<b>16</b>	<b>178</b>
FATICK	UC/GPF	5.905.000	413.350	6.318.350	13/03/2018	10/09/2018	5	45
	UC/GPF	5.905.000	413.350	6.318.350	19/10/2018	19/04/2019	7	57
	UA Niakhar	8.075.000	565.250	6.318.350	23/11/2018	23/06/2019	11	101
	UA Ndiop	8.490.000	594.300	9.084.300	13/08/2018	10/02/2019	15	61
	UC Consortiom	5.150.000	360.500	5.510.500	14/08/2018	10/02/2019	5	35
	UC Dioffior	4.660.000	326.200	4.986.200	23/05/2018	10/11/2018	9	46
<b>sous total Fatick</b>		<b>38.185.000</b>	<b>2.672.950</b>	<b>38.536.050</b>			<b>52</b>	<b>345</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>62.340.800</b>	<b>4.363.850</b>	<b>66.704.650</b>			<b>81</b>	<b>644</b>

Source : PDIF 2018

Chaque femme a reçu en moyenne **96 802 FCFA** contre **89 675 FCFA** en 2017. Notons qu'il y'a une diminution du montant déboursé (**62 340 800 FCFA**) comparé à (**66 718 650 FCFA**) pour l'année 2017, soit 7% en valeur relative. Cette baisse s'explique en grande partie par la diminution du montant déboursé dans le département de Guinguinéo (12 320 000 FCFA en 2018 contre 24 233 650 FCFA en 2017) du fait de retard de remboursement. Le nombre de bénéficiaire aussi a naturellement diminué. Il passe de **85** groupements pour **744** bénéficiaires en 2017 à **81** groupements pour **644** bénéficiaires en **2018**.

La durée de remboursement du FI est de six (6) mois ; c'est pourquoi certaines unions ont commencé à rembourser comme le montre le tableau ci-après :

**Tableau 3 : Remboursement FI en 2018 (en FCFA)**

Départements	Instances	Date de déboursés	Montants déboursés	Montants à rembourser	montants remboursés	Date fin échéance	Soldes restants dûs
GUINGUENEO	UC Guinguinéo	9/07/2018	4.660.000	4.986.200	3.659.500	10/01/2019	1.326.700
	UA Mbadakhoune	13/06/2018	7.660.800	8.197.050	4.920.870	10/12/2018	3.276.180
	<b>Sous total Guinguénéo</b>		<b>12.320.800</b>	<b>13.183.250</b>	<b>8.580.370</b>		<b>4.602.880</b>
GOSSAS	UC Gossas	10/04/2018	4.660.000	4.986.200	4.986.200	10/10/2018	0
	UA Ouadiour	13/01/2018	7.175.000	7.677.250	7.677.250	10/07/2018	0
<b>Sous total Gossas</b>			<b>11.835.000</b>	<b>12.663.450</b>	<b>12.663.450</b>		<b>0</b>
FATICK	UC/GPF	13/03/2018	5.905.000	6.318.350	6.318.350	10/09/2018	0
	UC/GPF	16/10/2018	5.905.000	6.318.350	0	19/04/2019	6.318.350
	UA Niakhar	23/11/2018	8.075.000	8.640.250	0	23/05/2019	8.640.250
	UA Ndiop	13/08/2018	8.490.000	9.084.300	0	10/02/2019	9.084.300
	UC Consortiom	14/08/2018	5.150.000	5.510.500	0	10/02/2019	5.510.500
	UC Dioffior	23/05/2018	4.660.000	4.986.200	4.632.570	10/11/2018	353.630
<b>Sous total Fatick</b>			<b>38.185.000</b>	<b>40.857.950</b>	<b>10.950.920</b>		<b>29.907.030</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>62.340.800</b>	<b>66.704.650</b>	<b>32.194.740</b>		<b>34.509.910</b>
<b>Taux de remboursement</b>						<b>48%</b>	

Source : PDIF 2018

Le taux de remboursement est de 48% ; mais il faut noter que des crédits sont déboursés au cours du troisième trimestre de l'année 2018 et que les remboursements n'ont pas encore démarrés. Ce qui va augmenter le portefeuille en cours.

Cependant, des retards de remboursement sont constatés sur certaines unions. Il s'agit de :

- UA Mbadakhoune avec comme échéance finale le 10/12/2018 ;
- UC Dioffior avec comme échéance finale le 10/11/2018.

Les taux de crédit en retard et en souffrance sont donnés par le tableau ci-après :

**Tableau 4 : Crédit en retard et en souffrance**

Organisations	Montant en retard	Date échéance finale	Situation
UA Mbadakhoune	3.276.180	10/12/2018	Retard
UC Dioffior	353.630	10/11/2018	Retard
<b>Total</b>	<b>3.629.810</b>		
Encours au 31/12/2018			<b>34.509.910</b>
Taux de crédit en retard			<b>11%</b>
Taux de crédit en souffrance			<b>0%</b>

Source : PDIF 2018

Le taux de crédit en retard en fin d'exercice est de 11% et le taux de souffrance est nul. Des efforts de recouvrement doivent être faits pour éviter une perte de ressources qui peut impacter négativement sur les financements futurs.

## **B. Le Fonds Entreprenariat Féminin (FEF)**

Le FEF a lancé en 2018 son neuvième cycle (FEF9) pour le financement des femmes qui ont un besoin supérieur ou égal à cinq cent mille francs (500 000 F) et que le FI ne peut pas satisfaire.

En Juillet 2018, le 9<sup>ème</sup> cycle du FEF a financé **87 femmes** pour un montant de **58 000 000 FCFA** dans les départements de Fatick (**28 000 000 FCFA**), soit 48% du financement, Foundiougne (**17 250 000 FCFA**), soit 30% et Gossas (**12 750 000 FCFA**), soit 22%. Les financements varient de **500 000 à 2 000 000 FCFA** par femme. La répartition par département est illustrée par le tableau suivant :

**Tableau 5 : Répartition de l'enveloppe par département**

Département	Nombre	Montant
Fatick	42	28.000.000
Gossas	22	12.750.000
Foundiougne	23	17.250.000
Total	<b>87</b>	<b>58.000.000</b>

Source : PDIF 2018

Les activités financées tournent autour du commerce (70%), de l'embouche (20%), de l'artisanat (7%), de l'aviculture (2%), de la transformation (1%).

Avant de déboursier les financements, le PDIF a organisé une formation sur l'éducation financière pour les bénéficiaires qui n'avaient jusque-là jamais suivi ces modules. Ainsi, **27 femmes sont initiées sur l'épargne et la gestion des dettes.**

Les remboursements ont démarré dans toutes les zones. La situation est la suivante :

**Tableau 6 : Remboursement du FEF9**

Départements	Montant financé	Montant à rembourser	Montant remboursé	Restant dû	Montant en retard	PAR30
<b>Fatick</b>	28.000.000	30.240.000	7.468.750	20.531.250	2.406.250	11,72%
<b>Foundiougne</b>	17.250.000	18.630.000	4.200.000	13.050.000	900.000	6,90%
<b>Gossas</b>	12.750.000	13.770.000	1.600.000	11.150.000	500.000	4,48%
<b>TOTAL</b>	<b>58.000.000</b>	<b>62.640.000</b>	<b>13.268.750</b>	<b>44.731.250</b>	<b>3.806.250</b>	<b>8,51%</b>
Taux de remboursement			<b>22,88%</b>			<b>8,51%</b>

Source : PDIF 2018

Par ailleurs, le FEF8 tire à sa fin mais il subsiste encore des retards au niveau du remboursement. Le montant restant dû est de **620 000 FCFA**.

### **C. Le Fonds de Développement Territorial (FDT)**

La mise en place du FDT résulte de la volonté du PDIF de disposer d'un outil de financement plus cohérent. Ainsi, il a été constitué à partir de l'unification d'une partie des subventions mises à la disposition des OP bénéficiaires. Le montant est de **107 502 000 FCFA**. L'opérationnalisation du FDT se fera dans un premier temps dans les communes où des Plans de Développement Communal (PDC) sont élaborés (Diossong, Niakhar, Fimela).

Au courant de cette année 2018, la mairie de Diossong, les femmes du GIE El hadj Mbaye Amine Touré de « Ndiaye Ndiaye » wolof et le PDIF se sont accordées pour expérimenter le FDT en finançant un projet d'exploitation d'un périmètre maraicher dans ce village. Ce projet a été identifié dans le PDC élaboré par l'ARD sur financement du PDIF au profit de la commune de Diossong. Le coût total du projet s'élève à **3 014 000 FCFA**. Le PDIF a déboursé **2 000 000 FCFA** dont 1 000 000 FCFA comme subvention et 1 000 000 FCFA comme crédit. La mairie a apporté **500 000 FCFA** et les femmes **514 000 FCFA** (14 000 FCFA apport en fumure organique). Le financement a permis d'aménager le périmètre, de creuser deux puits et cinq bassins. Le périmètre maraicher est clôturé et les puits sont construits.

Dans le but de relever le niveau technique des **23 membres** du comité de gestion du périmètre, **le PDIF, en collaboration avec le CADL de Djilor, a organisé une formation sur la gestion administrative et financière**. Les femmes sont ainsi initiées sur la notion d'OP fonctionnelle et permanente, sur les rôles et responsabilités des membres du comité et sur la gestion financière.

En outre, une autre formation sur **les techniques culturelles de maraichage a été tenue**. Elle a permis d'initier **50 femmes** sur la création et le repiquage de pépinières, les techniques de culture des différentes légumes (tomates, choux, carottes, haricots verts, pommes de terre, piment etc.), de production de compost et de protection de cultures.

Les services financiers et non financiers destinés à l'exploitation du périmètre maraicher ont permis aux femmes de « Ndiaye Ndiaye » de faire un chiffre d'affaires de **414 800 FCFA** sur les différentes spéculations présentées dans le tableau suivant :

**Tableau 7 : Bilan campagne des femmes de « Ndiaye Ndiaye » en 2018**

SPECULATION	QUANTITE PRODUITE (Kg)	AUTO CONSOMMATION (Kg)	QUANTITE COMMERCIALISEE (Kg)	PRIX UNITAIRE (FCFA)	CHIFFRE D'AFFAIRES (FCFA)
laitue	168	13	155	250	38 750
Tomate	224	13	211	300	63 300
Piment	28,5	2,5	26	2000	52 000
Aubergine douce	456,375	15,125	441,25	200	88 250
Aubergine amère	139	16	123	200	24 600
gombo	146,05	15,25	130,8	500	65 400
poivron	131,5	9	122,5	400	49 000
navet	183,5	16	167,5	200	33 500
<b>TOTAL</b>	<b>1476,925</b>	<b>99,875</b>	<b>1377,05</b>		<b>414 800</b>

Source : PDIF 2018

Le remboursement de la première échéance est fait au début du mois de novembre 2018 pour un montant de **290 000 FCFA dont 250 000 FCFA en capital et 40 000 FCFA en intérêt**. Le projet maraicher des femmes de « Ndiaye Ndiaye » wolof constitue une phase test pour la finalisation du manuel de procédures et l'opérationnalisation du FDT.

Pour définir les conditions de gestion optimale et d'opérationnalisation du FDT, **un manuel de procédures a été rédigé**. L'élaboration de ce manuel a suivi une approche participative impliquant l'ensemble des parties prenantes. Ainsi, après la constitution du FDT et la rédaction de son manuel de procédures, le PDIF a poursuivi sa démarche participative en organisant un atelier de partage sur l'opérationnalisation Fonds. L'atelier a permis au programme de faire connaître le FDT à l'ensemble des parties prenantes, de partager le contenu du manuel et de recevoir des recommandations allant dans le sens de l'amélioration du document. **A l'issue des échanges, le manuel a été validé à l'unanimité**.

La première réunion du Comité de Gestion et de Suivi (CGS) du FDT s'est tenue avec l'objectif de partager et de valider les annexes du manuel (modèle de demande de financement, fiche synoptique, document de projet et modèle de rapport de suivi). Par la suite, des journées d'information et de sensibilisation ont été organisées au niveau des trois communes pour partager le manuel et les annexes avec l'ensemble des bénéficiaires potentielles (groupement de femmes, de jeunes, GIE mixtes et groupement de producteurs). Ces journées ont permis de formuler des recommandations à prendre en compte lors du financement des projets retenus.

Les premiers appels à projets seront lancés en début d'année.

#### **D. Le crédit agricole**

Les femmes de la région de Fatick (surtout celles des zones rurales) sont vulnérables et ont un accès difficile aux facteurs de production. Malgré cela, elles s'organisent et mènent des activités (surtout agricoles) modestes pour améliorer leurs conditions de vie et celles de leurs familles. Fort de ce constat, le PDIF, partenaire traditionnel des femmes dans la région, a jugé nécessaire d'expérimenter un fonds de crédit agricole pour les femmes de Ouadiour et de Kothiao. L'objectif de ce fonds est de permettre aux femmes de financer leur campagne agricole en mettant à leur disposition un crédit pour l'achat des intrants.

Pour la campagne agricole 2018, **18 femmes (9 de Ouadiour et 9 de Kothiao)** sont financées pour un montant total de **3 600 000 FCFA** à raison de **200 000 FCFA** par femme. Ce financement a permis aux femmes d'acheter **3,708 tonnes d'arachide** pour une production de **30,345 tonnes d'arachide**. Grâce au crédit agricole, les femmes ont pu faire un chiffre d'affaires de **5 745 570 FCFA**.

### E. L'encours de crédit

Le cumul de l'encours de crédit des fonds s'élève à **84 711 160 FCFA** au 31 Décembre 2018. Cette somme est composée de l'encours du FI (34 509 910 FCFA), du FEF8 (620 000 FCFA), du FEF9 (45 231 250 FCFA), du crédit agricole (3 600 000 FCFA) et du FDT (750 000 FCFA).

### F. Portefeuille à risque (PAR) des fonds

Le portefeuille à risque global sur le fonds initial, les FEF 8 et 9 et le crédit agricole est donné par le tableau suivant :

**Tableau 8 : PAR des Fonds au 31 Décembre 2018**

Indice	normes	Résultats décembre 2018				
		FI	FEF 8	FEF 9	Crédit agricole	FDT
<b>PAR30 PAR FONDS</b>	< 5%	11%	100%	8,42%	0,00%	0,00%
<b>PAR30 PAR GLOBAL</b>		9,510%				

Source : PDIF 2018

Le PAR dépasse la norme de 5%. Pour le FEF 8, tout le montant restant dû est en retard (620 000 F) et est détenu par trois (3) femmes. Le montant n'est pas très important par rapport au capital de départ, mais, en matière d'analyse financière, le risque est important car, cela démontre la capacité à recouvrer. Le PAR global à la fin de l'année 2018 sur l'ensemble des fonds est de 9,51% pour un montant global de retard de **8 056 060 F CFA**.

### G. Partenariat PDIF-MEC

Les fonds du PDIF octroyés aux bénéficiaires sont logés au niveau des MEC partenaires, à savoir : MEC « *LE SINE* » de Fatick et MEC « *SANT YALLAH* » de Gossas. Une partie des intérêts générés dans le cadre du microcrédit leur est versée comme frais de rémunération. Malgré de nombreux efforts consentis, les MEC partenaires connaissent toujours des difficultés. Ces dernières sont traduites entre autre par les insuffisances organisationnelles. C'est pourquoi le PDIF a initié des études diagnostiques des deux MEC et une révision comptable pour la mutuelle « *SANT YALLAH* ».

La mission de révision comptable de la mutuelle « *SANT YALLAH* » de Gossas a permis la **régularisation de toutes les écritures comptable. Les états financiers sont édités et l'assemblée générale a pu se dérouler.** Un accompagnement technique est fait pour la nouvelle comptable dans le cadre de l'encodage des données de 2018. Elle maîtrise la saisie des données comptables ainsi que le module de caissier dans le logiciel SAF. Elle a fait des efforts considérables sur son nouveau poste et s'adonne à fond pour une mise à jour de la comptabilité.

Il reste à l'accompagner sur la comptabilité proprement dite, ainsi que la gestion des guichets au niveau comptable et opérationnel.

Par ailleurs, **les études diagnostiques sont validées et les livrables disponibles**. Les recommandations issues de ces études sont adoptées par les conseils d'administration et connaissent un début de mise en œuvre. Les études diagnostics ont permis d'élaborer un plan de renforcement de capacité des MEC partenaires qui connaît un début d'opérationnalisation.

Ainsi, une session de **formation sur la gouvernance** est organisée au profit de **29 élus** des MEC afin que ces derniers puissent mieux accomplir leurs rôles dans les mutuelles et éviter aussi le pilotage à vue. La formation a permis, au-delà de l'identification des acteurs de la gouvernance, de **définir les rôles et responsabilités de chaque élu**.

Après la formation sur la gouvernance, les élus et personnel techniques des MEC ont suivi **une formation sur la gestion du crédit**. Elle a permis **d'initier 11 élus et 7 personnels techniques des MEC** sur le rôle et les responsabilités du comité de crédit, les conditions d'accès au crédit, les éléments de la politique de crédit et le suivi et évaluation des activités de crédit (pour les élus) et le montage technique d'un dossier de crédit (pour les techniciens).

En fin d'année, une **formation sur la lecture et l'interprétation des états financiers est organisé au profit de 30 élus et personnel techniques des MEC**. Elle a permis aux femmes de comprendre le contenu des états financiers ainsi que les ratios et indicateurs de la BCEAO, qui sont des données primordiales pour une viabilité d'une institution.

#### **2.2.4 Résultat 4 : les autorités publiques, OSC et citoyens sont sensibilisés, prennent en compte et se mobilisent en faveur de l'agriculture familiale durable et de l'économie sociale.**

L'une des ambitions du programme est de sensibiliser les autorités publiques, les citoyens et les Organisations de la Société Civile (OSC) pour une mobilisation en faveur de l'agriculture familiale durable et de l'économie sociale. Cette mobilisation devrait aboutir à la prise d'engagement en faveur de l'agriculture familiale et de l'économie sociale.

C'est ainsi que le PDIF, en collaboration avec la DRDR et l'Inspection Régionale des Eaux et Forêts (IREF), a procédé à l'officialisation de la représentation des acteurs de la filière anacarde (interprofession régionale). Les acteurs de la filière ont convenu que la FPPA représente le maillon production au niveau national, la FRGFTA le maillon transformation et l'Association des commerçants et transporteurs le maillon distribution. Un plan d'action de mobilisation politique en faveur de la filière a été élaboré.

Dans le cadre de l'animation du territoire et de l'accompagnement des collectivités territoriales, le PDIF a signé des conventions de partenariat avec les Communes de Fimela, Niakhar, Diossong et l'Agence Régionale de Développement (ARD) de Fatick pour entre autre l'élaboration de leurs Plans de Développement Communaux (PDC). Cette action entre dans le cadre de la construction d'un dialogue regroupant tous les acteurs autour des projets de développement territorial. Le processus est achevé et les documents sont partagés et

validés lors des forums des acteurs organisés dans les différentes communes. Les forums ont permis de présenter les PDC aux acteurs, de partager les Plans d'Actions Prioritaires (PAP), d'identifier les possibilités de synergie entre acteurs et d'amener les partenaires à s'engager pour le financement des actions retenues dans les PDC.

Parallèlement, une synergie est née entre le PDIF et le Projet de Renforcement de la Résilience à l'Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle au Sahel (P2RS). Elle a pour but de mener un certain nombre d'actions allant dans le sens de l'appui aux périmètres maraichers, pépinières villageoises et unités de transformation d'anacarde.

L'organisation du Comité Départemental de Développement (CDD) à Gossas en début d'année a permis de partager les réalisations de 2017 du programme dans le département. Le bilan des activités du PDIF est fait en présence des autorités administratives et locales, des services déconcentrés de l'Etat et des organisations féminines. Les perspectives sont dégagées et connues des acteurs et les recommandations suivantes sont formulées en vue de l'amélioration de l'intervention du programme :

- ouvrir le financement du crédit agricole aux autres femmes du département ;
- trouver une solution au problème de la laiterie de Colobane Signy en faisant d'abord son diagnostic, ensuite procéder à une étude de rentabilité et boucler le processus par une formalisation des rapports entre acteurs de la laiterie.

#### **2.2.5 Résultat 5 : les capacités des acteurs organisés de l'agriculture familiale durable et de l'économie sociale sont renforcées**

Ce résultat, avec un caractère transversal, constitue une dimension importante pour le PDIF en ce sens qu'il est un moyen vers la pérennisation et la capacitation institutionnelle et organisationnelle des organisations bénéficiaires. Ceci passe par la rédaction d'un document de stratégie et la mise en œuvre du plan de renforcement de capacités en fonction des besoins spécifiques de chacun des bénéficiaires du programme.

Le PDIF s'est fixé comme objectif de renouveler et de restructurer les instances des faitières/unions qu'il accompagne. Il faut savoir que la plupart des unions bénéficiaires n'ont pas renouvelé leurs instances depuis qu'elles sont créées. C'est dans ce contexte que le PDIF a accompagné les unions communales de Patar Sine, Toubacouta, Karang, Keur Samba Gueye, Nioro Alassane Tall, Keur Saloum Diané, Passy, Sokone, Guinguinéo, et les unions d'Arrondissement de Niakhar, Djilor, Ouadiour, Mbadakhoune et de Toubacouta dans la restructuration de leur bureau respectif. Le PDIF a aussi aidé la FPPA et la FRGFTA à organiser leurs assemblées générales de renouvellement de bureau.

Par ailleurs, les filières anacarde et caprine ont fait l'objet d'évaluation semestrielle, de même que l'ADIF. Les évaluations ont permis de faire le diagnostic organisationnel des faitières, d'apprécier les appuis fournis par le PDIF, de formuler des recommandations allant dans le sens d'améliorer les résultats et de dégager les perspectives.

Dans le cadre de l'accompagnement des OP, le PDIF a signé une convention de partenariat avec le Service Régional d'Appui au Développement Local (SRADL). En vertu de cette convention, les CADL et SDADL apportent un appui-conseil et techniques aux bénéficiaires du PDIF.

La nécessité de renforcer les bureaux exécutifs (BE) de ces différentes faitières bénéficiaires est un axe majeur du PDIF 5. L'objectif est d'outiller les décideurs pour que ces derniers puissent mieux gérer leurs structures respectives. C'est pour cette raison qu'un document stratégique de renforcement de capacité a été pensé par le PDIF, partagé et validé avec les faitières. Ce document connaît un début d'opérationnalisation depuis fin 2017 et se poursuit avec un certain nombre de formations.

Pour éviter aux faitières bénéficiaires de faire du pilotage à vue et de statuer sur leur orientation et leur positionnement futur, le PDIF a organisé une session de formation sur la planification stratégique. Elle a permis à **18 membres du bureau des faitières dont 13 femmes de savoir décliner et différencier une vision et une mission, de connaître les mécanismes du diagnostic stratégique et d'identifier les objectifs et axes stratégiques pour leurs organisations.** Cette formation est complétée par une autre sur la planification opérationnelle et sur le budget. Ainsi, **28 membres du bureau des faitières dont 21 femmes connaissent les principes de base de la planification opérationnelle et savent décliner un plan d'action budgétisé.**

Une session de formation sur le leadership et la communication s'est tenue afin de permettre aux responsables d'avoir un discours cohérent vis-à-vis de leurs pairs, des décideurs politiques et des partenaires techniques et financiers pouvant leur apporter une contribution dans le cadre de leur développement. Ainsi, **25 responsables dont 17 femmes sont formés sur le leadership et les techniques de communication.**

Par ailleurs, une autre formation a permis à **24 responsables dont 16 femmes d'être initiés sur le plaidoyer.** Les membres du bureau des différentes faitières sont ainsi formés sur les techniques de plaidoyer pour pouvoir mener à terme leur propre combat à toutes les échelles.

La commercialisation des produits de l'anacarde constitue un enjeu majeur pour les transformatrices et les producteurs. Cependant, ils ont une faible capacité de négociation commerciale, conséquence d'un manque d'information sur les marchés et de la méconnaissance des dispositions nécessaires à prendre avant de s'engager sur la signature d'un contrat de commercialisation de leurs produits. C'est pour ces raisons que le PDIF a organisé **une session de formation sur les techniques de négociation au bénéfice de 20 participants (10 producteurs et 10 transformatrices).** La formation a permis d'aborder les questions de la chaîne de valeur anacarde, la commercialisation des produits, le contrat de commercialisation, les risques liés aux contrats et les dispositions à prendre pour négocier un contrat.

### 3. Projet des cantines scolaires (CFSI)

Avec un taux de prévalence de la malnutrition aigüe globale de 13,3%, les départements de Fatick et Gossas sont classés dans le lot des 16 départements qui ont une situation préoccupante avec des taux qui varient entre 10 et 14,3%.

Les populations sont exclusivement rurales et vivent d'agriculture pluviale et d'élevage traditionnel. Avec les effets du changement climatique, les familles complètent leurs revenus avec l'exode des jeunes vers les villes et leurs apports périodiques. L'introduction du maraîchage de contre saison et l'intensification de l'élevage sont 2 défis que se sont donnés les OP féminines locales soutenus par l'Association Nationale pour le Développement Intégré (ANPDI) pour améliorer leurs revenus et mieux vivre dans leurs villages.

La politique de généralisation de l'éducation scolaire a permis une bonne couverture des villages par les écoles avec en moyenne 1 école/ 3 villages. Depuis 2 années, de plus en plus d'écoles primaires de ces départements bénéficient d'appuis de l'Etat du Sénégal et du Programme Alimentaire Mondial (PAM), pour mettre en place des cantines scolaires et ainsi améliorer l'état nutritionnel des enfants issus de familles défavorisées.

Les premières cantines scolaires ont vu le jour en 2014, et touchent en moyenne 195 élèves/cantine. Chaque cantine polarise en moyenne 3 villages. Les sources de financement actuelles des cantines sont :

- la subvention de l'Etat ;
- la subvention du PAM ;
- les cotisations des parents d'élèves.

Toutes les cantines ne bénéficient pas simultanément des subventions de l'Etat et du PAM, ce qui fait que certaines cantines sont très limitées financièrement. Les communes ne participent pas encore au financement des cantines ni à leurs activités. Par contre, elles appuient en matériel ou mobilier scolaire.

Au niveau local, les acteurs sont pour l'instant essentiellement l'Inspection de l'Enseignement et de la Formation (IEF) et les Comités de Gestion des Ecoles (CGE).

Le projet s'inscrit dans une perspective d'amélioration de l'état nutritionnel des enfants issus de familles défavorisées et d'augmentation du taux de maintien des élèves. Le projet entend mettre en œuvre 3 innovations pour atteindre les objectifs cités :

- le partenariat public/ privé au niveau local visant le renforcement de l'implication des conseils communaux et des OP aux côtés des acteurs déjà présents ;
- le positionnement des OP locales sur les marchés des cantines scolaires et sur des produits de qualité (légumes, lait et éventuellement céréales);
- le ciblage des populations pauvres en zone vulnérable pour la consommation de produits locaux sains.

Il cible 15 écoles situées dans 5 communes (Niakhar, Mbellacadio, Thiaré Ndiargui, Colobane et Mbar), des départements de Fatick et de Gossas. Le projet qui va durer 3 ans

(2018-2021) a pour objectif principal de *développer l'utilisation des produits locaux dans les cantines scolaires en milieu rural vulnérable*.

Le projet a démarré avec l'atelier de lancement présidé par l'adjoint au gouverneur de la région. L'atelier de lancement a été l'occasion pour présenter le projet à l'ensemble des acteurs et de recueillir leurs avis sur le choix des écoles. Suite à ce lancement, des ateliers communaux de diagnostic du fonctionnement des cantines ont été organisés au niveau des communes de Niakhar et de Colobane qui sont les communes retenues pour cette première année. Ces ateliers ont permis de faire la situation des cantines scolaires en ce qui concerne l'année écoulée, d'identifier les besoins en petits matériels et enfin de trouver un mode de financement adapté.

Des ateliers communaux ont aussi été organisés pour la validation et la signature des conventions par les différents acteurs (PDIF, IEF, Commune, Ecole, CGE, Producteurs). Enfin, les appuis matériels ont été remis aux écoles, aux maraichers et aux transformatrices.

Ainsi, le fonctionnement effectif des cantines démarrera en début d'année par la livraison du lait par l'ARECAP, des produits céréaliers par des transformatrices de l'ADIF et la préparation des premiers repas au niveau des écoles.

## 4. Perspectives

L'année 2018 a permis de commencer l'opérationnalisation des réflexions et orientations stratégiques dégagées en 2017. Pour l'année à venir, Il s'agira maintenant de poursuivre les actions entamées notamment :

- L'appui aux producteurs d'anacarde avec le package formations, programme semences et pépinières villageoises ;
- La mise en place effective du modèle défini;
- L'appui technique et financier des unités de transformation d'anacarde et les laiteries ;
- L'opérationnalisation du FDT dans les trois communes (Diossong, Niakhar et Fimela);
- La poursuite de l'accompagnement des mutuelles sur le plan de la formation des élus et techniciens et sur un coaching rapprochés sur la base des plans de renforcement des capacités élaborés à la suite des diagnostics;
- La poursuite de l'opérationnalisation du plan de renforcement de capacités des faitières ;
- La poursuite du processus de l'autonomisation de l'ADIF ;
- La poursuite de la mise en œuvre du plan de renforcement annuel des faitières ;
- Les séances de plaidoyers d'accès à la terre des femmes ;
- Le versement de la subvention aux écoles et le démarrage des activités des cantines scolaires.

# ANNEXES

Annexe 1 : Indicateurs de résultats

GERAD		BASELINE	An 1	An 2	An 3		An 4	An 5		Sources de vérification	Mode de calcul
VALEURS		VALEUR CONVENTION	Valeur réelle 2017	Valeur réelle 2018	CIBLE CONVENTION	Valeur réelle 2019	Valeur réelle 2020	CIBLE CONVENTION	Valeur réelle 2021		
<b>Résultat 1 :</b>	<b>Les producteurs ont adopté des techniques de production durables et ont renforcé la gestion de leur activité.</b>										
Hypothèses	Acceptation par les bénéficiaires et leurs communautés locales pour l'expérimentation et l'appropriation de nouvelles techniques de promotion durables. Disponibilité des facteurs favorisant les techniques de production durable.										
Indicateur 1	Nombre de producteurs ayant adopté ou ayant consolidé leur maîtrise d'une ou plusieurs techniques de production durable et efficiente	0	159	602	993			1373		Rapports périodiques d'activités Rapports de formations	
	Hommes	0	147	268	616			778			
	Femmes	0	12	334	377			595			
Indicateur 2	Nombre de producteurs ayant adopté ou ayant consolidé leur maîtrise des outils de gestion	0	55	192	380			525			
	Hommes	0	50	116	262			350			
	Femmes	0	5	76	118			175			
Indicateur 3	Nombre de producteurs qui se sont intégrés ou ont renforcé leur intégration dans des dynamiques collectives de production	0	104	427	643			878			
	Hommes	0	97	152	364			438			
	Femmes	0	7	275	279			440			
<b>Résultat 2 :</b>	<b>Les producteurs, OP et entreprises sociales ont renforcé leurs capacités de transformation, de commercialisation et de stockage.</b>										
Hypothèses	Existence de marchés à conquérir pour les produits, existence d'infrastructures de stockage adaptées, participation active des membres aux OP et coopératives.										

Indicateur 1	Nombre de producteurs (♂-♀) ayant renforcé leurs capacités en matière de transformation, commercialisation ou stockage	80	103	137	410			410		Rapports périodiques d'activités Rapports de formations Rapports de suivi	
	Hommes	0	0	0	10			10			
	Femmes	80	103	137	400			400			
	Nombre d'OP et entreprises sociales ayant renforcé leurs capacités en matière de transformation, commercialisation ou stockage	7	22	22	39			39			
Indicateur 2	Nombre de producteurs ayant renforcé leurs moyens de transformation, commercialisation ou stockage :	80	83	97	290			290			
	Hommes	0	0	0	10			10			
	Femmes	80	83	97	280			280			
	Nombre d'OP et entreprises sociales ayant renforcé leurs moyens de transformation, commercialisation ou stockage :	7	7	14	17			17			
<b>Résultat 3 :</b>	<b>Les producteurs, OP et entreprises sociales ont accès à des services financiers pérennes et adaptés à leurs besoins.</b>										
Hypothèses	Les MEC maintiennent leur agrément. L'UFM obtient des refinancements externes. Les activités agricoles financées ne sont pas touchées par des aléas climatiques, le PAR30 des IFR est inférieur aux normes et les systèmes d'information de gestion sont fiables, Les bénéficiaires remboursent leur crédit.										
Indicateur 1	Encours de crédit (€) mis à disposition des acteurs de l'ADF & ES	348 330	408 662	409101	478 135			559 417		Etats mensuels des crédits PV octrois de	

	En cours d'épargne (€) mis à disposition des acteurs de l'ADF & ES	232 147	263 406	222050	297 649			336 343		crédit Registre des dépôts	
Indicateur 2	Nombre de producteurs ayant accès à un ou plusieurs services ou produits financiers adaptés	1158	877	1057	1528			1898		Statistiques périodiques des caisses Rapports de suivi-évaluation	
	Hommes	66	67	93	124			183			
	Femmes	1092	810	964	1404			1715			
	Nombre d'OP et entreprises sociales ayant accès à un ou plusieurs services ou produits financiers adaptés	113	113	130	119			123			
Indicateur 3	Autonomie opérationnelle des institutions de financement rural	<100%	<100%	<100%	100%			120%		Statistiques BECEAO/DRS Fiche de calcul des indicateurs de rentabilité Etats financiers des MEC	
<b>Résultat 4 : Les autorités publiques, OSC et citoyens sont sensibilisés, prennent en compte et se mobilisent en faveur de l'agriculture familiale durable et de l'économie sociale.</b>											
Hypothèses	Les OP faitières sont reconnues par le Président comme légitimes et représentatives du monde paysan, l'importance du rôle des OP et des EES, de l'exploitation familiale, de l'agroécologie et de l'élevage traditionnel est reconnue par les institutions publiques										
Indicateur 1	Nombre d'initiatives prises par les autorités publiques en faveur de l'AFD & ES (y inclus genre, gestion des déchets)	3	3	3	5			10		Compte rendu de rencontres Rapports d'activités Liste de participation Coupure de presse Copies de lettres de propositions Mémorandum	
Indicateur 2	Nombre d'interpellations et de propositions faites par les acteurs organisés de la société civile en faveur de l'AFD & ES (y inclus genre, gestion des déchets)	0	0	0	3			9			

Indicateur 3	Nombre de citoyens sensibilisés en faveur de l'AFD & ES (y inclus genre, gestion des déchets)	0	50	50	230			510		paysans sur la politique foncière agricole	
	Hommes	0	50	50	144			312			
	Femmes	0	0	0	86			198			
<b>Résultat 5 : Les capacités des acteurs organisés de l'agriculture familiale durable et de l'économie sociale sont renforcées.</b>											
Hypothèses	Maintien d'un bon niveau de stabilité au niveau des ressources humaines des partenaires ainsi qu'au niveau des instances, les acteurs sont indépendants de l'appui pour leur fonctionnement										
Indicateur 1	Nombre d'acteurs renforcés au niveau de leur gouvernance participative	4	4	4	5			5		Listes de participants aux rencontres Comptes rendu d'activités	
Indicateur 2	Nombre d'acteurs renforcés au niveau de leurs capacités opérationnelles et de gestion	4	4	4	4			4		Listes de participants aux rencontres Comptes rendu d'activités	
Indicateur 3	Nombre d'initiatives réalisées en réseau par les acteurs	0	0	7	10			20		Listes de participants aux rencontres Comptes rendu d'activités	

Annexe 2 : Grille de suivi OS ADIF

Liste des MDP pour le calcul du score de performance économique		Axe de changement	Pondération	Unité de mesure	Baseline	AN1		AN2		AN3			AN4		AN5			
						Résultat	Score par rapport à la cible finale	Résultat	Score par rapport à la cible finale	Cible intermédiaire (an 3)	Résultat	Score par rapport à la cible intermédiaire	Score par rapport à la cible finale	Résultat	Score par rapport à la cible finale	Cible finale (an 5)	Résultat	Score par rapport à la cible finale
MDP 1.1	Capacité financière	5. Renforcement des capacités	60	FCFA	708 000	#### ###	33%	##### ##	94%	1 024 000						1 340 000		
MDP 1.2	Volume de crédits octroyés	3. Accès au financement	40	FCFA	92 259 800	#### ###	25%	##### ##	51%	#####						##### #		
<b>TOTAL</b>			100				<b>30%</b>		<b>77%</b>									

Liste des MDP pour le calcul du score de performance sociale		Axe de changement	Pondération	Unité de mesure	Baseline	AN1		AN2		AN3			AN4		AN5			
						Résultat	Score par rapport à la cible finale	Résultat	Score par rapport à la cible finale	Cible intermédiaire (an 3)	Résultat	Score par rapport à la cible intermédiaire	Score par rapport à la cible finale	Résultat	Score par rapport à la cible finale	Cible finale (an 5)	Résultat	Score par rapport à la cible finale
MDP 3.1	Nombre de membres bénéficiant de services rendus	5. Renforcement des capacités	50	Nombre	1092	810	-46%	749	-56%	1396						1700		
MDP 3.2	Capacité technique et	5. Renforce	25	Nombre	0	1	33%	3	100%		1,5	#DIV/0!	50%			3		

	organisation nelle	ment des capacités		de point													
MDP 3.3	Nombre de memorandum/ requêtes/ propositions soumis aux autorités locales	4. Cadre politique, institutionnel et citoyen	25	Nombre	0	0	0%	0	0%	2,5					5		
<b>TOTAL</b>			100				-15%		-3%								

Annexe 3 : Grille de suivi OS ARECAP

Liste des Mdp pour le calcul du score de performance économique		Axe de changement	Pondération	Unité de mesure	Baseline	AN1		AN 2		AN3			AN4		AN5		
						Résultat	Score par rapport à la cible finale	Résultat	Score par rapport à la cible finale	Cible intermédiaire (an 3)	Résultat	Score par rapport à la cible intermédiaire	Score par rapport à la cible finale	Résultat	Score par rapport à la cible finale	Cible finale (an 5)	Résultat
MDP 1.1	Pourcentage des cibles (60) visées qui adoptent le modèle d'élevage caprin	1. Production	60	%	0%	0%	0%	2%	7%	13%					25%		
MDP 1.2	Quantité de lait transformée	2. Transformation/ stockage et commercialisation	40	Litre	233	375	11%	680,5	35%	866,5					1500		
<b>TOTAL</b>			100				<b>4%</b>		<b>18%</b>								

Liste des Mdp pour le calcul du score de performance environnementale		Axe de changement	Pondération	Unité de mesure	Baseline	AN1		AN2		AN3			AN4		AN5		
						Résultat	Score par rapport à la cible finale	Résultat	Score par rapport à la cible finale	Cible intermédiaire (an 3)	Résultat	Score par rapport à la cible intermédiaire	Score par rapport à la cible finale	Résultat	Score par rapport à la cible finale	Cible finale (an 5)	Résultat
MDP 2.1	Pourcentage d'éleveurs bénéficiaires	1. Production	100	%	7%	7%	0%	29%	51%	29%					50%		



Annexe 4 : Grille de suivi OS FPPA

Liste des MdP pour le calcul du score de performance économique		Axe de changement	Pondération	Unité de mesure	Baseline	AN1		AN 2		AN3			AN4		AN5		
						Résultat	Score par rapport à la cible finale	Résultat	Score par rapport à la cible finale	Cible intermédiaire (an 3)	Résultat	Score par rapport à la cible intermédiaire	Score par rapport à la cible finale	Résultat	Score par rapport à la cible finale	Cible finale (an 5)	Résultat
MD P 1.1	Volumes produits	1. Production	100	tonne	239,3	241,62	1%	251,19	6%	341,85					444,4		
<b>TOTAL</b>			100				<b>1%</b>		<b>#REF!</b>								

Liste des MdP pour le calcul du score de performance environnementale		Axe de changement	Pondération	Unité de mesure	Baseline	AN1		AN2		AN3			AN4		AN5		
						Résultat	Score par rapport à la cible finale	Résultat	Score par rapport à la cible finale	Cible intermédiaire (an 3)	Résultat	Score par rapport à la cible intermédiaire	Score par rapport à la cible finale	Résultat	Score par rapport à la cible finale	Cible finale (an 5)	Résultat
MD P 2.1	Taux d'adoption des pratiques agroécologiques dans les EF des producteurs ayant suivi les formations	1. Production	100	%	0%	18%	36%	37%	74%	25%					50%		
<b>TOTAL</b>			100				<b>36%</b>		<b>74%</b>								

Liste des MdP pour le calcul du score de performance sociale		Axe de changement	Pondération	Unité de mesure	Baseline	AN1		AN2		AN3			AN4		AN5		
						Résultat	Score par rapport à la cible finale	Résultat	Score par rapport à la cible finale	Cible intermédiaire (an 3)	Résultat	Score par rapport à la cible intermédiaire	Score par rapport à la cible finale	Résultat	Score par rapport à la cible finale	Cible finale (an 5)	Résultat
MD P 3.1	Dynamisme des interprofessions régionale et nationale auxquelles fait parti la FPPA	4. Cadre politique, institutionnel et citoyen	20	Niveau (1 à 4)	1	1	0%	1	0%	3					4		
MD P 3.2	Pourcentage de membres bénéficiant de services rendus par la FPPA	1. Production	60	%	5%	11%	30%	20%	75%	15%					24%		
MD P 3.3	Niveau de participation des femmes aux instances décisionnelles	4. Cadre politique, institutionnel et citoyen	20	%	0%	0%	0%	0%	0%	7%					14%		
<b>TOTAL</b>			100				<b>18%</b>		<b>45%</b>								

Annexe 5 : Grille de suivi OS FRGFTA

Liste des MdP pour le calcul du score de performance économique		Axe de changement	Pondération	Unité de mesure	Baseligne	AN1		AN2		AN3			AN4		AN5		
						Résultat	Score par rapport à la cible finale	Résultat	Score par rapport à la cible finale	Cible intermédiaire (an 3)	Résultat	Score par rapport à la cible intermédiaire	Score par rapport à la cible finale	Résultat	Score par rapport à la cible finale	Cible finale (an 5)	Résultat
MDP 1.1	Volumes transformés par les UT	2. Transformation/ stockage et commercialisation	100	kg	13480	13691	3%	14926	22%	16740					20000		
<b>TOTAL</b>			100				<b>3%</b>		<b>22%</b>								

Liste des MdP pour le calcul du score de performance environnementale		Axe de changement	Pondération	Unité de mesure	Baseligne	AN1		AN2		AN3			AN4		AN5		
						Résultat	Score par rapport à la cible finale	Résultat	Score par rapport à la cible finale	Cible intermédiaire (an 3)	Résultat	Score par rapport à la cible intermédiaire	Score par rapport à la cible finale	Résultat	Score par rapport à la cible finale	Cible finale (an 5)	Résultat
MDP 2.1	Recours par les UT aux emballages biodégradables	2. Transformation/ stockage et commercialisation	100	Nombre	0	0	0%	0	0%	2					4		
<b>TOTAL</b>			100				<b>0%</b>		<b>0%</b>								

Liste des MDP pour le calcul du score de performance sociale		Axe de changement	Pondération	Unité de mesure	Baseline	AN1		AN2		AN3			AN4		AN5		
						Résultat	Score par rapport à la cible finale	Résultat	Score par rapport à la cible finale	Cible intermédiaire (an 3)	Résultat	Score par rapport à la cible intermédiaire	Score par rapport à la cible finale	Résultat	Score par rapport à la cible finale	Cible finale (an 5)	Résultat
MDP 3.1	Nombre de membres bénéficiant de services rendus	2. Transformation/ stockage et commercialisation	60	Nombre	212	233	16%	243	24%	277					342		
MDP 3.2	Dynamisme des interprofessions régionale et nationale auxquelles fait parti la FRGFTA	4. Cadre politique, institutionnel et citoyen	20	Niveau (1 à 4)	1	1	0%	1	0%	3					4		
MDP 3.3	Niveau de gouvernance de la structure	5. Renforcement des capacités	20	Points de 0 à 4	0	0	0%	1	25%	2					4		
<b>TOTAL</b>			100				<b>10%</b>		<b>19%</b>								

Annexe 6 : Grille de suivi OS MEC

Liste des MdP pour le calcul du score de performance économique		Axe de changement	Pondération	Unité de mesure	Baseline	AN1		AN2		AN3				AN4		AN5		
						Résultat	Score par rapport à la cible finale	Résultat	Score par rapport à la cible finale	Cible intermédiaire (an 3)	Résultat	Score par rapport à la cible intermédiaire	Score par rapport à la cible finale	Résultat	Score par rapport à la cible finale	Cible finale (an 5)	Résultat	Score par rapport à la cible finale
MDP 1.1	Fonds propres	3. Accès au financement	30	FCFA	61 344 917	##### ##	-45%	##### ##	2%	67 663 349						73 981 781		
MDP 1.2	PAR 90	3. Accès au financement	30	%	5%	13%	-324%	11%	-20%	4%						3%		
MDP 1.3	Taux d'Autosuffisance opérationnelle (TAO)	3. Accès au financement	40	%	1	1	-60%	1	-21%	1						1		
<b>TOTAL</b>			100				-135%		-14%									

Liste des MdP pour le calcul du score de performance environnementale		Axe de changement	Pondération	Unité de mesure	Baseline	AN1		AN2		AN3				AN4		AN5		
						Résultat	Score par rapport à la cible finale	Résultat	Score par rapport à la cible finale	Cible intermédiaire (an 3)	Résultat	Score par rapport à la cible intermédiaire	Score par rapport à la cible finale	Résultat	Score par rapport à la cible finale	Cible finale (an 5)	Résultat	Score par rapport à la cible finale
MDP 2.1	Volume des crédits verts	3. Accès au financement	100	FCFA	0	0	0%	0	0%	5 000 000						10 000 000		
<b>TOTAL</b>			100				0%		0%									

Liste des MdP pour le calcul du score de performance sociale		Axe de changement	Pondération	Unité de mesure	Baseline	AN1		AN2		AN3			AN4		AN5		
						Résultat	Score par rapport à la cible finale	Résultat	Score par rapport à la cible finale	Cible intermédiaire (an 3)	Résultat	Score par rapport à la cible intermédiaire	Score par rapport à la cible finale	Résultat	Score par rapport à la cible finale	Cible finale (an 5)	Résultat
MDP 3.1	Niveau de gouvernance	5. Renforcement des capacités	100	Nombre moyen de points	0,5	0,5	0%	2	60%	2					3		
<b>TOTAL</b>			100				<b>0%</b>		<b>60%</b>								

Annexe 7 : Grille de suivi OS PDIF

Liste des Mdp pour le calcul du score de performance économique		Axe de changement	Pondération	Unité de mesure	Baseline	AN1		AN2		AN3			AN4		AN5		
						Résultat	Score par rapport à la cible finale	Résultat	Score par rapport à la cible finale	Cible intermédiaire (an 3)	Résultat	Score par rapport à la cible intermédiaire	Score par rapport à la cible finale	Résultat	Score par rapport à la cible finale	Cible finale (an 5)	Résultat
MDP 1.1	Fonctionnalité du fonds de Développement Territorial (FDT)	3. Accès au financement	100	Etape (de 0 à 4)	0	0	0%	1	25%	2					4		
<b>TOTAL</b>			100				<b>0%</b>		<b>25%</b>								

Liste des Mdp pour le calcul du score de performance environnementale		Axe de changement	Pondération	Unité de mesure	Baseline	AN1		AN2		AN3			AN4		AN5		
						Résultat	Score par rapport à la cible finale	Résultat	Score par rapport à la cible finale	Cible intermédiaire (an 3)	Résultat	Score par rapport à la cible intermédiaire	Score par rapport à la cible finale	Résultat	Score par rapport à la cible finale	Cible finale (an 5)	Résultat
MDP 2.1	Mobilisation des acteurs en faveur de l'environnement	4. Cadre politique, institutionnel et citoyen	100	Nombre	0	1	10%	1	10%	5					10		
<b>TOTAL</b>			100				<b>10%</b>		<b>10%</b>								

Liste des MDP pour le calcul du score de performance sociale		Axe de changement	Pondération	Unité de mesure	Baseline	AN1		AN2		AN3			AN4		AN5		
						Résultat	Score par rapport à la cible finale	Résultat	Score par rapport à la cible finale	Cible intermédiaire (an 3)	Résultat	Score par rapport à la cible intermédiaire	Score par rapport à la cible finale	Résultat	Score par rapport à la cible finale	Cible finale (an 5)	Résultat
MDP 3.1	Gouvernance territoriale	4. Cadre politique, institutionnel et citoyen	100	Nombre de points	2	2	0%	5	75%	4					6		
<b>TOTAL</b>			100				<b>0%</b>		<b>75%</b>								